

---

**programme  
de formation  
sauveteur  
secouriste du  
travail (sst)**

---





## objectifs pédagogiques généraux

À l'issue de la formation, le SST doit être capable, dans le respect de l'organisation et des procédures spécifiques de l'entreprise :

- \_ D'intervenir immédiatement et efficacement, face à une situation d'accident du travail, en portant secours à la ou les victime(s)
- \_ De mettre en pratique ses connaissances et de promouvoir la prévention des risques professionnels dans son entreprise en étant notamment capable d'intervenir en toute sécurité sur une situation dangereuse sur son lieu de travail
- \_ De repérer les situations dangereuses dans son entreprise, savoir à qui et comment relayer ces informations et éventuellement participer à la mise en œuvre d'actions de prévention et de protection

## participants / stagiaires

Salariés motivés – Formation accessible sans prérequis

## nombre de stagiaires par groupe

4 au minimum à 10 personnes au maximum.

## accessibilité

Nos formations peuvent être accessibles aux personnes en situation de handicap. Salle adaptée en rdc et place de parking dédiée. N'hésitez pas à nous contacter, nous étudierons la faisabilité et les modalités d'adaptation qui pourraient être envisagées.

## durée minimum d'une formation

14 heures de face à face pédagogique. Il convient d'ajouter, en tant que de besoin, le temps nécessaire pour traiter les conduites particulières à tenir liées aux risques spécifiques de l'entreprise.

## encadrement

Formateur titulaire du certificat de formateur SST valide.



## contenu de la formation

Présentation du formateur, des participants et du programme

### chapitre I

#### situer le rôle de sst dans l'organisation des secours dans l'entreprise – le cadre juridique

- \_ Le cadre juridique du rôle du SST
- \_ Le cadre juridique de son intervention dans son entreprise
- \_ Le cadre juridique de son intervention en dehors de son entreprise
- \_ Connaissances à mobiliser lors de son intervention

### chapitre II

#### situer son rôle de sst dans l'organisation de la prévention de l'entreprise

- \_ Enjeux de la prévention et notions de base en matière de prévention :
  - Notion de dangers, situation dangereuse, dommage, événement dangereux, accident du travail (AT), maladie professionnelle (MP)
  - Les principes généraux de prévention

- \_ SST en tant qu'acteur de la prévention : articulation de son action avec les autres acteurs de prévention (dans et hors entreprise) et positionnement de son action

### chapitre III

#### contribuer à la prévention des risques professionnels dans l'entreprise par la connaissance des risques

- \_ Repérage des actions dangereuses dans le cadre du travail :
  - L'environnement et les dangers supposés dans une situation de travail
  - Les personnes pouvant être exposées aux dangers identifiés
  - Circonstances dans lesquelles pourraient se concrétiser des dommages liés à des dangers identifiés
- \_ Détermination des risques et de leurs dommages potentiels

### chapitre IV

#### contribuer à la prévention des risques professionnels dans l'entreprise par la participation à la maîtrise des risques

- \_ Suppression ou réduction, ou contribution à supprimer ou réduire des situations dangereuses :

Supprimer ou faire supprimer ou isoler les personnes en proposant un plan d'action de prévention. A défaut, définir des actions de protection permettant d'éviter ou de limiter le dommage

\_ Qui informer en fonction de l'organisation de la prévention de l'entreprise

\_ Définition des différents éléments, les transmettre à la personne identifiée et rendre compte sur les actions éventuellement mises en œuvre

### chapitre V

#### réaliser une protection adaptée

\_ Mise en œuvre des mesures de protection décrites dans le processus d'alerte aux populations

\_ Reconnaître, sans s'exposer soi-même, les dangers persistants éventuels qui menacent la victime de l'accident et/ou son environnement :

- Identification des dangers réels ou supposés dans une situation
  - Repérage des personnes pouvant être exposées aux dangers identifiés
  - Scénarii de circonstances dans lesquelles pourraient se concrétiser les accidents liés aux dangers identifiés
- \_ Sans s'exposer soi-même : Supprimer ou isoler le danger, ou en cas d'impossibilité, soustraire la victime au danger



## chapitre VI examiner la(les) victime(s) avant / et pour la mise en œuvre de l'action choisie en vue du résultat à obtenir

\_ Reconnaître, suivant un ordre déterminé, la présence d'un (ou plusieurs) des signes indiquant que la vie de la victime est menacée :

- Mise en œuvre des 4 actions de recherche permettant de détecter les signes indiquant que la vie de la victime
- En cas de manifestations de plusieurs signes, définition de l'ordre de priorité des actions de recherche

\_ Associer au(x) signe(s) décelé(s) le(s) résultat(s) à atteindre et le(s) prioriser

## chapitre VII faire alerter ou alerter - garantir une alerte favorisant l'arrivée de secours adaptés au plus près de la victime

\_ Définir les différents éléments du message d'alerte permettant aux secours appelés d'organiser leur intervention

\_ Identifier qui alerter et dans quel ordre

\_ Choisir parmi les personnes présentes et selon quels critères, celle qui est la plus apte pour déclencher l'alerte

\_ Transmettre aux secours appelés, ou à la personne choisie pour alerter, les éléments du message, en respectant les consignes pour assurer une transmission efficace et favoriser une arrivée des secours au plus près de la victime

## chapitre VIII secourir la(les) victime(s) de ma- nière appropriée

\_ À l'issue de l'examen, déterminer l'action à effectuer, en fonction de l'état de la(les) victime(s), pour obtenir le résultat à atteindre

\_ Mettre en œuvre l'action choisie, en utilisant la technique appropriée

\_ Vérifier par l'observation l'atteinte et la persistance du résultat attendu ainsi que l'évolution de l'état de la victime, jusqu'à sa prise en charge par les secours spécialisés

- Réaliser un suivi de la victime dans l'attente des secours en vue de détecter l'apparition de nouveaux signes indiquant que la vie de la victime est menacée
- Adapter sa conduite aux nouveaux signes décelés, en cas d'évolution de l'état de la victime

## situations étudiées

- \_ Les saignements
- \_ Les étouffements
- \_ La victime ne répond pas et elle respire : La Position Latérale de Sécurité (PLS)
- \_ La victime ne répond pas et elle ne respire pas : La Réanimation Cardio-Pulmonaire (RCP) et utilisation du Défibrillateur Automatisé Externe (DAE)
- \_ Les malaises
- \_ Les brûlures
- \_ Les fractures et traumatismes
- \_ La victime répond et se plaint d'une plaie qui ne saigne pas abondamment

*Dans chacun des cas, surveillance de l'efficacité de l'action et, si besoin, mise en œuvre d'une action complémentaire.*

*Au cours des séances pratiques, le rappel des méthodes d'examen et la justification de gestes enseignés est effectuée (+ étude des cas particuliers pour adultes, enfants et nourrissons).*

### chapitre **optionnel** situations inhérentes aux risques spécifiques

On appelle risque spécifique, tout risque qui nécessite, de la part du SST, une conduite à tenir complémentaire ou différente de celle enseignée dans sa formation de base. L'avis du médecin du travail dans ce domaine est particulièrement important et peut être sollicité, notamment dans le cadre d'une intervention. Des risques peuvent être spécifiques à une profession (bâtiment, industrie chimique...) ou à une entreprise. Exemples : désamiante, travaux en hyperbare, acide fluorhydrique...



### évaluation / certification des sst

Évaluation tout au long de la formation pour évaluer la progression des stagiaires et épreuves de certification finale :

- \_ Mise en situation d'accident du travail simulée pour mettre en œuvre les compétences permettant au stagiaire d'intervenir efficacement
- \_ Questionnement portant sur la connaissance du cadre réglementaire de l'activité SST et ses compétences en matière de prévention des risques professionnels

L'évaluation est réalisée par le formateur SST qui a assuré la formation. Les critères d'évaluation utilisés sont ceux définis par l'INRS (Institut National de Recherche et de Sécurité), dans le référentiel de certification des SST et transcrits dans une grille de certification individuelle.

À l'issue de cette évaluation, si les stagiaires ont satisfait aux exigences des épreuves certificatives, un Certificat de Sauveteur Secouriste du Travail valable 24 mois sera délivré au stagiaire de la part du formateur. Avant la fin de cette période de validité, le SST devra suivre et valider une session de formation de 24 mois à nouveau.

### méthodes et matériels pédagogiques

- \_ Déroulé pédagogique du formateur sur la base du référentiel de l'INRS : Diaporamas – Exposés
- \_ Questionnements des stagiaires, prise en compte de leur vécu, spécificités d'entreprises (existence ou non de protocoles spécifiques internes, fonctions des risques propres internes)
- \_ Cas concrets (photographies - vidéos)
- \_ Mises en situation (multiples scénarii)
- \_ Plan d'intervention SST – Différents pictogrammes
- \_ Plan d'action prévention
- \_ Matériel :
  - Lot de mannequins : Adulte, enfant et nourrisson
  - Défibrillateur de formation avec accessoires
  - Matériels pour la réalisation des mises en situation

**N'hésitez pas à nous demander le calendrier de formation. Vous pouvez nous joindre au 02 35 07 97 32**

**Taux de réussite à la certification 2024 / 100 %**

**Taux de satisfaction global 2024 / 96,75 %**



**adesti form**

13 rue Andreï Sakharov  
CS40403  
76137 Mont-Saint-Aignan cedex

tél. 02 35 07 95 26

mail [contact@adestiform.fr](mailto:contact@adestiform.fr)

[www.adestiform.fr](http://www.adestiform.fr)

